

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

06 JUIN 2024

L'Assemblée générale ordinaire s'est tenue à distance exclusivement le jeudi 06 juin 2024 à partir du siège d'exploitation de Fernelmont de 17h30 à 19h30.

- 1. Présence des coopérateurs** (pas de quorum nécessaire) :
 - 48 coopérateur.trice.s étaient présents en distanciel dont 5 dans les locaux de l'entreprise, auxquels s'ajoutent 6 coopérateur.trice.s représentés par procuration.
 - 7 coopérateur.trice.s garants assistaient à l'assemblée générale.
 - Tous les votes ayant été exprimés par voie électronique au terme de l'AG, 54 votes ont été recensés.
- 2. Caroline Lambin** présente l'organisation et l'ordre du jour de l'AG en distanciel. Explication du vote à distance.
Ouverture de l'assemblée générale par la présidente du conseil d'administration, Jacinte Monsieur. La présence en nombre des coopérateurs aux différents groupes de travail et à l'AG est importante pour Coopeos, pour l'aider à relever ses challenges.
Constitution du bureau :
 - Présidente : Jacinte Monsieur
 - Secrétaire : Muriel Flamand
 - Scrutatrices : Françoise Goethals et Vanessa Thys pour les votes électroniques.
- 3. Rapport d'activité 2023** présenté par Frédéric et Caroline.
 - Présentation des projets et résultats de la branche d'activité CHAUFFER. L'activité TRANSFORMER a été confiée à Coopebois.
 - Développement du métier sensibiliser.
 - En 2023, 8 chaufferies supplémentaires pour 2.390 kW dans des entreprises et des communes, reliées à un réseau de chaleur pour certaines.
 - Réduction des émissions de CO₂ à concurrence de 5.000 tonnes par an.
 - Développement des B-cube = chaufferie en kit.
 - Politique de sélection des projets selon une méthode multicritère.
 - Nombreuses actions de sensibilisation détaillées dans le rapport d'activité et au rapport spécial CNC.
 - Gouvernance partagée renforcée en raison de l'agrandissement de l'équipe.
 - Équipe comptait 17 personnes au 31/12/23 + 3 personnes depuis lors.
- 4. Conseil de gouvernance** : Olivier Squilbin présente la mission du conseil de gouvernance.
 - Conformité de l'activité : recentrée sur chauffer et sensibiliser.
 - Sélection des projets : continuité, projets de plus en plus complexes, restent alignés sur les objectifs recherchés, projets refusés, critères d'exclusion validés par le cercle de pilotage et le CA.

- Certaines collaborations sont soumises à la signature d'une charte pas totalement finalisée.
- Volonté d'augmenter l'impact de Coopeos, sans augmenter l'équipe à l'infini, par le développement de partenariats au niveau de la vente et la sous-traitance.
- Plaquettes fournies totalement par Coopebois.
- Activité de sensibilisation en développement, occupe 1 ETP actuellement et implication de toute l'équipe. Création du fonds sensibilisation. Sensibilisation de la jeunesse.
- Quid du développement de la formation ?

Points d'attention	Suggestions
« CHAUFFER » - Scoring des projets	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Évaluation périodique (ex-post) par Conseil de Gouvernance ➤ Évaluation « charte » client par Conseil de Gouvernance
« SENSIBILISER » - Financement	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Combiner « sensibilisation » et « marketing » ➤ Stratégies combinées sur enjeux Rénovation / Durabilité / Sobriété ➤ Compétition « chaufferies bois » vs « électrification via pompes à chaleur »
« TRANSFORMER » - Lien avec COOPEBOIS	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Information mutuelle des membres des deux coopératives

Gouvernance : adhésion de l'équipe aux valeurs de Coopeos, transparence des décisions, maintien égalité salariale, méthodes RH développées pour favoriser cette gouvernance. Implications assez nombreuses des coopérateurs.

Vérification des comptes (présenté par Julie) :

- Image fidèle de la situation de la coopérative. Méthode d'évaluation de la provision pour les garanties totales été ajustée. Pas de réduction de valeur sur les encours clients. Factures restant à établir au 31/12/2023 : seulement 10% effectivement établis à ce jour -> C'est un point d'attention ! Réserve affectée à l'équipe, méthode vient d'être choisie, sera distribuée après l'AG.
- Dettes sociales comptabilisées dans le compte du secrétariat social. A remettre en compte 453000/454000 pour la clôture 2024.
- Frais liés à la sensibilisation à comptabiliser en « 601-fournitures » au lieu de « 603-Sous-traitance ».
- (-) 5.000 € d'obligations : investigation à mener en 2024.
- Croissance du chiffre d'affaires, mais baisse de la marge, explicable par plus de sous-traitance pour réalisation de chantiers de plus grande ampleur. Mise en place effective de l'ERP est primordiale pour le suivi rapproché de la marge.

Points d'attention	Suggestions
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Suivi de la facturation des clients pour consolider la trésorerie 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Prendre le temps périodiquement de faire le suivi pour facturer ce qui peut l'être (Factures à établir !!!) ➤ Meilleur suivi via l'ERP ?
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Améliorer la marge brute pour : ➤ Financer une partie de la croissance (BFR) sur fonds propres ; ➤ Accroître les réserves pour faire face aux aléas de tous types. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Meilleur suivi via l'ERP ? ➤ Différenciation des concurrents sur d'autres critères que le prix ➤ Maîtrise des coûts ➤ Mieux intégrer les incertitudes liées au contexte économique dans les contrats
Constitution de réserves pour faire face aux aléas.	➤ Mise en réserve
Rôle de « commissaire-réviseur » du conseil de gouvernance	➤ Appel à du renfort pour assurer sur les aspects formels de vérification et de contrôle des comptes et creuser l'analyse financière

5. Comptes annuels 2023 par Muriel

- Présentation de manière synthétique des comptes et bilan 2023 en reprenant les explications contenues dans le rapport de gestion.
- Décision du CA de compléter de manière exceptionnelle la provision pour garantie totale à hauteur de 135.000 €
- L'exercice 2023 se clôture avec un bénéfice de 111.523 €.
- Proposition d'affectation du résultat comme suit :

Bénéfice de l'exercice	111.523 €
Bénéfice reporté des ex. antérieurs	<u>8.629 €</u>
Bénéfice à affecter	120.152 €

Le CA propose de répartir ce boni comme suit :

Dividende de 3% aux coopérateurs enregistrés au 30/06/2023 et non démissionnaires : 24.982,50 €

+ Mise en réserve de 24.982,50 € spécifiquement destinés à l'équipe

+ Mise en réserve de 23.120 € destiné à couvrir l'impact de l'inflation sur la valeur des parts qui seraient susceptibles d'être remboursées dans les prochains mois (= inflation maximale sur 10% des apports)

+ Report du solde de 47.067 € pour les projets futurs de Coopeos.

Ces montants sont susceptibles de changer dans les faits car la prime destinée à l'équipe sera prélevée sur la réserve en 2024 pour les salariés, mais sera facturée en 2024 par les indépendants. Cette partie de prime fera l'objet d'une charge à imputer qui diminuera le résultat, mais n'impactera pas la proportion des montants du résultat affecté.

Questions des participants (principalement W.Alter) :

- Point d'attention sur le respect du formalisme imposé aux AG en terme de présence, d'identité et de vote des coopérateurs, et sur la soumission des comptes annuels au format BNB (abrégé)
- Contestation du mode de calcul du dividende (prorata en cas d'entrée/sortie sauf disposition contraire des statuts), sur l'affectation du résultat qui n'est pas celle des comptes soumis. Montant du capital mis en doute étant donné les entrées et les sorties de coopérateurs en 2023 aux valeurs de 250 € et 255 €.
- Proposition de comptabiliser des factures à recevoir pour les primes des indépendants, alors que des charges à imputer sont proposées.

6. Rapport spécial CNC (Conseil de la Coopération) :

Présentation du rapport spécial – Renvoi aux activités de sensibilisation présentées par Caroline (activités 2023) et le conseil de gouvernance ci-avant.

7. Groupe de travail vision stratégique : Frédéric présente le processus des groupes de travail. Analyse SWOT – environnement de Coopeos et contexte interne.

Nous voulons faire :

- Volonté d'impact environnemental et social
- Socle immuable
 - Vision
 - Métiers – Transformer – Chauffer - Sensibiliser
 - Charte
 - Sélection des projets multicritères (scoring)
- Croissance de l'équipe limitée
 - Volonté de rester à 30.. 40 personnes

Comment le faire : Quelle croissance ? Quels produits ? 3 axes :

1. Croissance par essaimage
2. Accroissement du nombre d'utilisateurs finaux
3. Réduire le temps interne consacré à la réalisation des projets par la standardisation et l'externalisation.

Métiers à développer ou renforcer :

- Marketing et commercial
 - Animation d'un réseau de partenaires « projets »
 - Développement des B-Cube comme « produits »
 - Bureau d'études
 - Engineering des projets pour les partenaires (dimensionnement, plans réalisation)
 - Responsables projets
- Coordination /formation des partenaires
 - Génie civil, chauffagistes, réalisation des armoires électriques, Cablage,
 - Réalisation B-Cube ?
 - Exploitation des chaufferies « éloignées » (> 45 min)

- Automatisation
 - Développer et renforcer les compétences internes
- Gestion à distance
- R&D

Croissance par essaimage

Proposition de décision :

- Validation de la stratégie par l'AG de 2024
- Phase 2024-2025 : standardiser les B-Cubes – partenariats commerciaux – partenariats techniques – développer les partenariats avec l'ES pour la sous-traitance
- Évaluation et confirmation à l'AG de 2025

Questions : partenariats commerciaux : coopératives Rescoop, Ecopower en Flandres, Partenaires en France également.

8. Groupe de travail développement mission sensibilisation : Caroline présente l'objectif de la mission de sensibilisation : informer pour accélérer le changement.

Proposition d'héberger le métier de sensibilisation dans une ASBL afin de distinguer les métiers de Coopeos – d'accéder aux moyens financiers réservés aux associations (dons, appel à projets, emplois subventionnés) et au bénévolat.

Maintien du lien entre Coopeos, Coopebois et l'asbl : Même charte partagée entre les 3 entités – membres fondateurs de l'asbl sont des coopérateurs des 2 coopératives liées qui consacreront du temps à l'association – Mail d'appel à fondateurs sera envoyé.

Autre lien entre les 3 structures : contrat de service sensibilisation entre Coopeos et l'asbl.

Proposition de décision : Coopeos confie le métier de sensibilisation à une asbl en création :

- dont **les membres fondateurs** seront : Coopeos, CoopeBois, des coopérateurs de Coopeos et des coopérateurs de CoopeBois
- dont **l'objet social** comprendra les éléments suivants :

L'asbl a pour but d'être un **accélérateur de changement** et de **contribuer à la transition** énergétique, sociale et environnementale.

Elle peut mener les **activités** suivantes :

- animations, participation ou organisation d'événements, conférences, visites, lobbying, formations, actions et campagnes de communication, création d'outils de sensibilisation, réalisation d'études, ... ou toute autre activité qui pourrait répondre à son objectif.
- à destination d'un large public (enfants ou adultes, particuliers ou professionnels)

Elle œuvre notamment sur les **thèmes** :

- Energie : chauffage bois collectif, valorisation énergétique des déchets de bois naturels, réduction des consommations...
- Social : modèles d'entreprises mettant l'humain et l'environnement au centre des préoccupations (gouvernance, finalité sociale, économie sociale d'insertion, création

d'emplois) – Création de liens entre les gens en partant de l'énergie (coopératives citoyennes, communautés d'énergie, ...) ...

- Environnement : réduction des émissions CO2, préservation de la biodiversité, gestion des déchets...

Pas de question posée.

9. **Renouvellement mandat des administrateurs** : 6 administrateurs sur 9 arrivent au terme du mandat accordé. Sont concernés : Frédéric Chomé – Caroline Lambin – Frédéric Bourgois – François Boitquin – Rémi Wépierre pour Clef – Quentin Mortier pour SAW-B qui souhaitent renouveler leur mandat pour 4 ans. Ils se présentent en direct, via un slide ou une vidéo. Nous n'avons pas réceptionné de nouvelles candidatures.

10. Il est proposé à l'assemblée générale de se **prononcer par vote électronique** sur les points mis à l'ordre du jour. Il en découle :

- L'approbation du PV de l'AG ordinaire du 29 juin 2023 : 53 OUI et 1 abstention
- L'approbation des comptes et bilan 2023, en ce compris l'affectation du résultat : 53 OUI et 1 NON
- L'approbation du rapport de gestion 2023 : 53 OUI et 1 NON
- La décharge de responsabilité des administrateurs : 53 OUI et 1 NON
- L'approbation du rapport spécial CNC 2023 : 54 OUI
- Le renouvellement pour 4 ans du mandat des administrateur.trice.s suivants
 - Frédéric Chomé : 53 OUI et 1 abstention
 - Caroline Lambin : 53 OUI et 1 abstention
 - Frédéric Bourgois : 53 OUI et 1 abstention
 - François Boitquin : 53 OUI et 1 abstention
 - Rémi Wépierre (Clef) : 53 OUI et 1 abstention
 - Quentin Mortier (Saw-b) : 52 OUI et 2 abstentions
- Validation du programme d'action en Année 1 selon la vision présentée : 53 OUI et 1 abstention
- Validation de la proposition portant sur la sensibilisation : 52 OUI, 1 NON, 1 abstention

Fin de l'assemblée à 19h30 et fin effective des votes à 21h10.

Frédéric Bourgois
Administrateur-délégué

Caroline Lambin
Administratrice-déléguée


